

« ADWYA S.A »

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 13 200 000 DINARS

SIEGE SOCIAL : Route de la Marsa Km 14, BP 658- 2070 La Marsa

M .F : 014346YAM 000 ----- RCS : B164701996

**Procès Verbal
Assemblée Générale Ordinaire du 25 Juin 2015**

L'an deux mille quinze et le jeudi vingt cinq Juin à 10 :00 heures, les actionnaires de la Société ADWYA SA se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convention du Conseil d'administration, au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE).

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chacun des membres de l'Assemblée lors de son entrée en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Mr. **Tahar EL MATERI** en sa qualité de Président de Conseil d'Administration de la Société

Mrs Hichem TERZI et **Monsieur MOUNIR JERBI**, présents et acceptants, sont appelés comme Scrutateurs.

Mr. Mohamed M'SAAD est désigné comme Secrétaire.

La feuille de présence dûment émarginée par tous les actionnaires présents, tant à titre personnel qu'en qualité de mandataire, et certifiée exacte par les membres du Bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus de **75,59 %** des actions composant le capital social et donnant droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer comme Assemblée Générale Ordinaire.

Monsieur le président dépose sur le bureau :

- Un exemplaire des statuts
- La feuille de présence
- Le rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2014
- Les rapports du commissaire aux comptes ainsi que les états financiers relatifs à l'exercice 2014
- Le projet de texte de résolutions soumises au vote de l'assemblée générale ordinaire.

Il y joint le bilan, l'état de résultat ainsi que tous les documents annexes et les rapports du commissaire aux comptes et fait remarquer que ces diverses pièces ont été tenues à la disposition des actionnaires au siège social dans les délais légaux, avant la tenue de l'assemblée, ce que les actionnaires reconnaissent à l'unanimité.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activité du conseil d'administration relatif à l'exercice 2014
- Lecture des rapports (général et spécial) du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2014
- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2014
- Approbation des conventions réglementées
- Quitus aux administrateurs
- Affectation du résultat de l'exercice 2014
- Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration et des membres du comité d'audit permanent
- Délégation de pouvoirs nécessaires

Le président déclare la séance ouverte et donne lecture des rapports du conseil d'administration, avec l'assistance du directeur général adjoint et le directeur administratif et financier de la société. Ensuite il cède la parole au commissaire aux comptes, qui a donné lecture de ses rapports général et spécial. Puis, le président ouvre les discussions et débats relatifs à l'ordre du jour de la présente assemblée générale ordinaire :

Monsieur Zakaria Oueslati, représentant de l'Etat Tunisien suite à la confiscation des actions revenant à Mr Moncef Materi, exprime son souhait de nommer des administrateurs représentants l'Etat Tunisien par la présente assemblée, si l'article 283 du code des sociétés commerciales le permet, à défaut il exprime le souhait que ce point soit débattu par le prochain conseil d'administration.

L'avocat de la société prend ensuite la parole pour rappeler que les conditions d'application de l'article 283 du code des sociétés commerciales ne sont pas réunies, et qu'en conséquence, il est impossible de faire nommer des administrateurs par la présente assemblée en l'absence d'un tel point à son ordre du jour.

Le président prend la parole et rappelle ensuite que l'Etat Tunisien a été invité à plusieurs reprises à se manifester, mais que toutes ces invitations sont restées sans suite, il informe le représentant de l'Etat qu'il sera invité à assister au prochain conseil d'administration pour exposer son souhait.

Le représentant de l'Etat reprend la parole et pose une question sur le risque fiscal des conventions réglementées au commissaire aux comptes, lequel lui répond en lui donnant les justifications nécessaires et les garanties qu'il n'existe aucun risque fiscal.

M. Moncef Oualani actionnaire, prend la parole ensuite, et pose une question sur les loyers des locaux appartenant au président du conseil d'administration.

Le président donne les explications nécessaires sur les locaux loués à la société et qui étaient occupés précédemment par Banque Zitouna et ce, au même loyer. Cette location a été demandée par la direction générale en vue de regrouper sur un seul site les locaux commerciaux de la société et ce, avec l'autorisation préalable du conseil et l'approbation de l'assemblée générale.

Monsieur Mounir Jerbi représentant des petits porteurs, a pris la parole pour expliquer la teneur de la convention qui lie la société à E.S.I.B dont il est actionnaire, et qui consiste en la diffusion auprès des médecins d'un logiciel nécessaire à leur activité médicale et qui permet de les informer sur les produits « ADWYA ». Ce marché n'a pas fait l'objet d'un appel d'offre car seul E.S.I.B commercialise ce type de service en Tunisie, d'ailleurs d'autres

société pharmaceutique bénéficient du même produit à des conditions financières moins avantageuses que celles accordées à « ADWYA ».

Monsieur Sofiène Hammami représentant un intermédiaire en bourse, prend ensuite la parole et demande si le président va prendre part au vote sur les conventions réglementées qui le concernent. Le président lui réplique que ces conventions portent essentiellement sur sa propre rémunération, qu'elles sont régulièrement renouvelées aux mêmes conditions depuis de longues années et qu'il ne prend pas part au vote à chaque fois que l'autorisation du conseil ou l'approbation de l'assemblée sont sollicités.

Après un échange de vues, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix, les résolutions suivantes prévues à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2014, approuve le dit rapport tel qu'il a été présenté.

Cette résolution, mise au vote, a été adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2014, approuve les états financiers de l'exercice 2014 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution, mise au vote, a été adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale ordinaire prend acte du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, relatif aux articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, approuve les conventions y mentionnées.

Cette résolution, mise au vote, a été adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale décide de donner quitus entier et sans réserves aux administrateurs au titre de leur gestion de l'exercice 2014.

Cette résolution, mise au vote, a été adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale prend acte du résultat de l'exercice 2014, qui est de l'ordre 6.613.697 TND.

Ainsi et sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice 2014 comme suit :

- Bénéfice net au 31/12/2014 : 6.613.697 TND
- Réserves légales (atteint les 10% du capital social) 264 000 TND
- Réserve Spéciale pour Réinvestissement 1 260 000 TND
- Dividendes aux actionnaires 4 276 800 TND (0,270 TND/ action)
- Autres réserves ordinaires 812 897 TND

Cette résolution, mise au vote, a été adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'allouer aux membres du conseil la somme annuelle de sept mille dinars (7 000 DT) à titre de jetons de présence par administrateur, pour l'exercice 2014.

L'Assemblée générale d'allouer aux membres du comité permanent d'audit la somme annuelle de cinq mille dinars (5 000 DT) à titre de rémunération pour chaque membre pour l'exercice 2014.

Cette résolution, mise au vote, a été adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité d'enregistrement ou autre.

Cette résolution, mise au vote, a été adoptée à l'unanimité.

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à Dix Heures Cinquante minutes (10h50mm).

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent verbal qui a été signé après lecture par les membres du bureau.

LE PRESIDENT

Tahar EL MATERI

LE SECRETAIRE

Mohamed M'SAAD

LES SCRUTATEURS

Hichem TERZI

Mounir JERBI

« ADWYA S.A »

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 15 840 000 DINARS

SIEGE SOCIAL : Route de la Marsa Km 14, BP 658- 2070 La Marsa

M .F : 014346YAM 000 ----- RCS : B164701996

**Procès Verbal
Assemblée Générale Extraordinaire du 25 Juin 2015**

L'an Deux Mille Quinze et le jeudi vingt cinq Juin à 12 : 00 heures, les actionnaires de la Société ADWYA SA se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire sur convention du Conseil d'Administration, au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE).

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chacun des membres de l'Assemblée lors de son entrée en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Mr. **Tahar EL MATERI** en sa qualité de Président de Conseil d'Administration de la Société

Mrs Hichem TERZI et **Monsieur MOUNIR JERBI**, présents et acceptants, sont appelés comme Scrutateurs.

Mr. Mohamed M'SAAD est désigné comme Secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du Bureau ainsi constitué, permet de constater que la majorité des actionnaires sont présents ou représentés. En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer comme Assemblée Générale Extraordinaire.

Monsieur le président dépose sur le bureau :

- Un exemplaire des statuts
- La feuille de présence
- Le projet de texte de résolutions soumises au vote de l'assemblée générale Extraordinaire.

Le Président fait remarquer que ces diverses pièces ont été tenues à la disposition des actionnaires au siège sociale dans les délais légaux, avant la tenue de l'assemblée, ce que les actionnaires reconnaissent à l'unanimité.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. L'augmentation du capital par incorporation de réserves selon une parité d'une (01) action nouvelle contre douze (12) anciennes avec une jouissance à partir du 1^{er} Janvier 2015. Le capital serait porté de 15.840.000 dinars à 17.160.000 dinars.
2. Modification corrélative de l'article 6 des Statuts.
3. Délégation de pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales.

Après un échange de vues, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix, les résolutions suivantes prévues à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire, sur proposition du conseil d'administration, décide d'augmenter le capital social d'un montant de Un million trois cent vingt mille dinars (1.320.000 dinars) par l'incorporation de réserves, dont Um million deux cent soixante dinars (1.260.000 dinars) provenant de la réserve spéciale de réinvestissement prélevée sur le bénéfice de l'exercice 2014 et Soixante mille dinars (60.000 dinars) de « Autres réserves ordinaires ».

Cette augmentation donnera lieu à l'émission de 1 320 000 Actions nouvelles de 1 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux actionnaires, à raison d'une nouvelle(1) action gratuite pour (12) douze anciennes.

Ces actions porteront jouissance à partir du 1^{er} Janvier 2015.

Le capital social passera ainsi de Quinze Million Huit Cent Quarante Mille dinars (15.840.000) à Dix sept Millions Cent Soixante Mille dinars (17.160.000).

L'assemblée générale extraordinaire donne pouvoir au conseil d'administration représenté par son président, pour effectuer les formalités légales et pratiques de l'augmentation du capital et constaté la réalisation de cette augmentation.

Cette résolution, mise au vote, a été adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, Extraordinaire décide de modifier les dispositions de l'article 6 des statuts comme suit :

« Le capital social est fixé à Dix sept Millions Cent Soixante Mille (17.160.000) dinars divisé en 17.160.000 actions de 1 dinar chacune numérotées de 1 à 17.160.000 totalement souscrites et intégralement libérées ».

Cette résolution, mise au vote, a été adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité d'enregistrement ou autre.

Cette résolution, mise au vote, a été adoptée à l'unanimité.

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à onze Heures quarante cinq minutes (13h).

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent verbal qui a été signé après lecture par les membres du bureau.

LE PRESIDENT

Tahar EL MATERI

LE SECRETAIRE

Mohamed M'SAAD

LES SCRUTATEURS

Hichem TERZI

Mounir JERBI

ETATS FINANCIERS

AU 31/12/2014 APRES AFFECTATION DES RESULTATS

ADWYA SA
BILAN
(Exprimé en Dinar Tunisien)

<u>ACTIFS</u>	Notes	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	4	2 492 955	2 373 050
Moins : amortissements		(1 734 676)	(1 575 313)
		758 279	797 737
Immobilisations corporelles	4	47 587 856	40 009 902
Moins : amortissements et provisions		(28 423 100)	(26 443 651)
		19 164 756	13 566 251
Immobilisations financières	4	152 931	78 101
Moins : provisions		-	-
		152 931	78 101
Total des actifs immobilisés		20 075 966	14 442 089
Autres actifs non courants	5	494 198	82 291
Total des actifs non courants		20 570 164	14 524 380
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks	6	23 282 840	33 622 019
Moins : provisions		(180 201)	(945 967)
		23 102 639	32 676 052
Clients et comptes rattachés	7	12 683 385	10 194 345
Moins : provisions		(426 578)	(415 037)
		12 256 807	9 779 308
Autres actifs courants	8	3 978 901	3 061 452
Placements et autres actifs financiers	9	2 040 061	2 045 257
Liquidités et équivalents de liquidités	10	656 720	50 882
Total des actifs courants		42 035 128	47 612 951
Total des actifs		62 605 292	62 137 332

ADWYA SA
BILAN
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
<u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>			
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social	11	17 160 000	15 840 000
Réserves	12	11 606 880	10 589 983
Total capitaux propres après affectation du résultat		28 766 880	26 429 983
<u>PASSIFS</u>			
<u>Passifs non courants</u>			
Emprunts	13	5 959 699	1 872 795
Provisions	14	370 000	300 000
Total des passifs non courants		6 329 699	2 172 795
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	15	16 793 132	24 736 868
Autres passifs courants	16	7 458 172	6 274 748
Concours bancaires et autres passifs financiers	17	3 257 409	2 522 937
Total des passifs courants		27 508 713	33 534 553
Total des passifs		33 838 412	35 707 348
Total des capitaux propres et des passifs		62 605 292	62 137 332

ADWYA SA
ETAT DE RESULTAT
(Exprimé en Dinar Tunisien)

		<u>Exercice clos le</u>	
		<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION :			
Ventes des Produits Finis		85 018 826	79 538 333
Etudes et prestations de services		1012 060	972 108
Total des Revenus	18	86 030 886	80 510 440
Production stockée (ou déstockage)		(5 952 905)	8 463 474
Production de l'exercice		80 077 981	88 973 914
Autres produits d'exploitation		1 025 651	2 076 104
Total des produits d'exploitation	18	81 103 632	91 050 018
CHARGES D'EXPLOITATION :			
Achats des MP/AC consommés	19	(46 830 007)	(56 396 375)
Achats d'approvisionnements consommés	20	(2 886 928)	(2 523 135)
Charges de personnel	21	(11 210 777)	(10 597 984)
Dotations aux amortissements et provisions	22	(2 927 525)	(2 346 139)
Autres charges d'exploitation	23	(8 477 123)	(7 675 828)
Total des charges d'exploitation		(72 332 360)	(79 539 460)
Résultat d'exploitation		8 771 272	11 510 558
Charges financières nettes	24	(1 141 653)	(4 112 437)
Produits des placements et autres produits financiers	25	182 085	110 524
Autres gains ordinaires	26	222 618	561 048
Autres pertes ordinaires	27	(145 577)	(64 937)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		7 888 745	8 004 756
Impôt sur les bénéfices		(1 275 048)	(1 334 144)
Résultat des activités ordinaires après impôt		6 613 697	6 670 612
Gains extraordinaires		-	-
Pertes extraordinaires		-	-
Résultat net de l'exercice	28	6 613 697	6 670 612

ADWYA SA
ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	<u>Exercice clos le</u>	
	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements reçus des clients et des débiteurs divers	88 608 624	89 190 503
Encaissements reçus de la restitution crédit de TVA	-	-
Encaissements provenant de la cession de valeurs mobilière de Placement	58 291	-
Encaissements reçus liés aux produits de placements	61 591	40 003
Décaissements affectés aux placements courants	-	(272 650)
Sommes versées aux fournisseurs et aux personnels	(79 420 492)	(80 487 191)
Intérêts payés	(1 351 927)	(1 018 744)
Impôts et taxes payés	(2 595 861)	(3 882 789)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	5 360 226	3 569 131
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles	(4 196 343)	(3 348 056)
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles	(64 296)	(24 935)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	60 000	52 000
Dépôts et Cautionnements versés	(54 830)	(12 933)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(4 255 469)	(3 333 924)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Dividendes et autres distributions	(3 303 260)	(2 014 492)
Encaissements provenant des emprunts à long terme	4 000 000	-
Encaissements provenant des emprunts à court terme	5 600 000	2 800 000
Décaissement provenant des placements	(20 000)	-
Remboursement d'emprunts à long terme	(1 005 678)	(661 549)
Remboursement d'emprunts à CT	(5 600 000)	(1 400 000)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	(328 938)	(1 276 041)
Variation de trésorerie	775 819	(1 040 833)
Trésorerie au début de l'exercice	(338 139)	702 694
Trésorerie à la clôture de l'exercice	437 680	(338 139)

Tableau de variation des capitaux propres arrêté au 31 décembre 2014

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Capital Social	Réserve légale	Réserves Ordinaire	Résultat de l'exercice	Subvention d'investissement	Total des Capitaux propres
Situation au 31/12/2014 avant affectation	15 840 000	1 320 000	9 269 983	6 613 697	0	33 043 680
Affectation en réserves	0	264 000	812 897	(1 076 897)	0	0
Dividendes distribuées	0	0	0	(4 276 800)	0	(4 276 800)
Augmentation de capital	1 320 000	0	(60 000)	(1 260 000)	0	0
Résorption des subv.d'investissement	0	0	0	0	0	0
Affectation en réserves	0	0	0	0	0	0
Situation au 31/12/2014 après affectation	1 7160 000	1 584 000	10 022 880	0	0	28 766 880